

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne à SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 Février 1880.

Chronique générale.

BISMARCK ET LA R. F.

Une nouvelle très-importante, se rattachant étroitement aux bruits inquiétants répandus depuis quelques semaines à propos des armements de l'Allemagne, est donnée par l'Estafette.

Dans ce congrès, on s'occuperait exclusivement des moyens d'enrayer la propagande communaliste, socialiste, nihiliste et révolutionnaire qui se fait en Europe.

On espère à Berlin que la France ne refusera pas de participer à ce congrès. Si elle s'y refusait, on comprend les dangers qui la menaceraient, surtout si l'on songe que la Russie, la plus directement intéressée dans la question, lui refuserait pour l'avenir tout appui.

L'Estafette ajoute un détail assez singulier sur les précautions que semblerait prendre l'administration pour tenir cette nouvelle secrète le plus longtemps possible :

Notre correspondant ajoute que la nouvelle a été connue jeudi soir à Paris. Le correspondant du New-York Herald, qui en fut informé, et qui voulait la télégraphier, dut envoyer son domestique à Bruxelles pour la déposer dans un bureau

télégraphique, préférant cette voie à celle de la France.

On ne comprend pas bien pourquoi toutes ces précautions : le fait en lui-même est plutôt rassurant qu'inquiétant, et si quelque chose doit faire présumer un accord, c'est la déclaration très-nette de M. Jean Casimir-Périer, rapporteur de la commission sur la proposition d'amnistie, déclaration anti-socialiste au premier chef, et que M. de Freycinet, — tout l'indique, — portera à la tribune et adoptera.

La France qui, de son côté, a eu vent de ce projet de congrès, induit de là que M. de Bismarck :

« ... Aurait l'intention de choisir l'époque du prochain renouvellement de notre représentation nationale pour imposer aux électeurs français, avec ou sans le concours du reste de l'Europe, le choix de députés conservateurs. »

L'hypothèse est un peu hasardée. Il nous semble que République et Socialisme sont deux choses fort distinctes, et d'après la note de l'Estafette ce n'est pas le premier des deux termes que viserait le congrès projeté.

L'Estafette dit avoir reçu de son correspondant spécial la dépêche suivante :

« Varsovie, 10 février. Les commandants militaires ont reçu l'ordre de ne pas prolonger au-delà du 15 mars les congés des officiers de l'armée active. »

A cette date, tous les officiers doivent avoir rejoint leurs corps respectifs.

Les travaux pour établir un camp retranché près de Radom ont commencé, et on établit des magasins militaires sur la ligne de la Vistule. »

Si cette nouvelle est vraie, elle nous paraît grave, parce qu'elle prouve que l'Autriche-Hongrie sent la nécessité de prendre des précautions militaires en vue des complications prochaines.

Nous voyons bien par cette dépêche de l'Estafette que des magasins sont établis sur la Vistule, ce qui indiquerait des craintes du côté de la Russie. Mais il est possible aussi que le retrait des congés soit motivé par l'attitude de l'Italie où le gouvernement est débordé par le parti d'action.

Les événements nous diront ce qu'il faut en penser, car la situation présente ne peut rester aussi tendue et doit se dénouer avant peu dans un sens ou dans l'autre.

Nous enregistrons donc la dépêche de l'Estafette comme une des nouvelles du jour, sans la mettre en suspicion parce qu'elle peut être vraie, mais aussi sans vouloir répandre l'inquiétude, parce qu'il ne nous semble pas encore impossible que la paix de l'Europe soit maintenue.

M. Camille Barrère, rédacteur de la République française, a été nommé délégué de la France à la commission du Danube.

La Justice raconte sur ce personnage l'anecdote suivante :

« Au moment de partir pour le congrès de Berlin, M. Waddington, qui avait remarqué les correspondances d'Orient de la République française, pria M. Spuller de lui donner le nom de son collaborateur, qui pourrait lui être très-utile, à cause de sa connaissance parfaite de la question d'Orient. »

M. Barrère devint ainsi à Berlin le secrétaire de M. Waddington et remplit ces fonctions pendant toute la durée du congrès.

Le congrès fini, le ministre, qui avait vivement apprécié les hautes capacités de son secrétaire, lui dit : « Venez à Paris, je vous ferai une situation au ministère des affaires étrangères. »

« Je ne demande pas mieux, répond M. Barrère. Mais il y a auparavant une formalité à remplir; j'ai été condamné pour participation à la Commune, et je ne suis pas amnistié. »

On devine l'ahurissement de M. Waddington, apprenant que son secrétaire était

un de ces hommes qu'il avait flétris du haut de la tribune.

« On voit néanmoins qu'il ne l'a pas oublié. »

M. Barrère, condamné à la déportation pour participation à la Commune pendant laquelle il était délégué du comité d'artillerie siégeant à Saint-Thomas-d'Aquin, M. Barrère n'était pas tout à fait le secrétaire de M. Waddington au congrès de Berlin, comme le dit l'organe de M. Clémenceau. Il représentait alors à Berlin le journal la République française, c'est-à-dire M. Gambetta lui-même qui voulait avoir là un homme à lui. C'est en cette qualité qu'il a eu des relations avec M. Waddington, aussi naïf dans la connaissance des hommes que dans la prescience des événements.

Aujourd'hui, M. Barrère, qui a commencé sa carrière dans la Commune de Paris, entre de plein pied dans la diplomatie. La qualité de déporté gracié est son meilleur titre aux faveurs de M. de Freycinet.

Après cette nomination, qui nous paraît plus étrange encore que celle de M. Gent au poste de gouverneur de la Martinique, nous nous demandons comment le gouvernement s'y prendra pour refuser l'amnistie plénière ?

En appelant M. Barrère à un poste diplomatique, il fournit aux partisans de l'amnistie un argument irréfutable. Quelle raison donner pour écarter de l'amnistie M. Henri Rochefort, journaliste de la Commune, quand on fait un diplomate d'un artiller de la même Commune ? Si M. Rochefort demande aussi un poste dans le gouvernement, avec 18,000 fr. d'appointements, en alléguant le cas de M. Barrère, que lui répondra-t-on ?

Il faudra donc avouer que l'amnistie est une mesure de bon plaisir et qu'on l'applique suivant les caprices ou les rancunes de M. Gambetta. Nous mettons M. de Freycinet au défi de soutenir cette thèse à la tribune.

Après la nomination de M. Barrère, le cabinet ne peut donc plus résister à l'amnistie générale pour tous les condamnés de la

Feuilleton de l'Écho Saumurois. LE BARON DE KOENIG (Suite.)

« Étranger ? Mon cher, vous ne l'êtes pas autant que vous le dites. Vous habitez Paris depuis assez longtemps, ce me semble, et vous désirez, n'avez-vous dit, passer ici toute votre vie, tellement vous y trouvez de charmes. Il ne paraît donc pas si extraordinaire que vous prissiez du service dans l'armée française !... — Impossible. »

« Ce ne sera pas long, croyez-moi. Dans quelques semaines nous serons de retour. Voyons... vous me seriez d'un si grand secours; si j'allais me perdre à Berlin; vous vous, y êtes allé. — Oui, j'y suis allé, en effet; mais... — Mais, mais, il n'y a pas de « mais ». Allons, vous partez avec nous. »

« Paul, je vous en prie, n'insistez pas davantage; ce que vous demandez là est tout à fait impossible. Il me semble d'abord que vous vous abusez étrangement sur l'issue de la lutte. J'ai vu l'Allemagne; elle est prête, vous ne l'êtes

pas. La campagne que vous entreprenez pourrait bien vous être fatale... — Je ne vous conseille pas de débiter dans la rue de pareilles sornettes. — Sornettes si vous voulez; mais souvenez-vous de ma prédiction. Dans deux mois au plus tard, ce n'est pas vous qui serez à Berlin, c'est... c'est l'Allemagne qui sera en France. — Allons donc ! il ne manquait plus que cela. — Pourquoi ne pas dire tout de suite que l'ennemi établira son quartier général sur la place de la Concorde, ou qu'il envahira la Normandie ? — Eh ! eh ! peut-être... peut-être... — Baron, vous ne savez pas ce que vous dites. Et vous me feriez croire que vous ne connaissez ni l'Allemagne ni la France !... — Alors vous me refusez ? — Je suis obligé de refuser... — Du reste, mon cher, ajouta Koenig en se mordant les lèvres, puisque la France est si forte, à quoi voulez-vous que mes bras puissent lui servir ? — Je vous le dis en mon âme et conscience, Paul, à vous plus qu'à personne je voudrais être agréable, mais je ne le puis pas, c'est tout à fait impossible. — Enfin, puisque vous tenez à nous quitter, je vous souhaite, mon cher ami, un excellent voyage. Adieu. — Ah ! pas adieu... au revoir ! »

« Qui sait ? répondit Paul avec mélancolie. — En effet, dit à son tour le baron, dont le visage s'assombrit un instant. Qui sait ?... N'oubliez pas d'offrir mes plus humbles hommages à M<sup>me</sup> de Rochebrun et à M<sup>lle</sup> votre sœur, ajouta-t-il. Les deux jeunes gens se serrèrent la main. Paul sortit assez déconcerté; puis, revenant immédiatement près de Koenig : — Sans rancune, n'est-ce pas ? lui dit-il. — Parbleu ! — Voyons, quand vous reverra-t-on ? — Cela dépendra... de la guerre; mais je serai bientôt de retour, j'espère. Et le baron échangea un coup d'œil narquois avec son fidèle Achate, qui répondit par un sourire étrange. Paul, heureusement, n'aperçut pas ce signe imperceptible. Pourquoi, d'ailleurs, s'en serait-il ému ? Quelques heures plus tard, le baron de Koenig et Philis s'embarquaient à la gare de l'Est. Il était temps. Dès le soir même, le bruit courait qu'un grand nombre d'étrangers se séjournaient à Paris depuis plusieurs années n'étaient autres que des Allemands envoyés par leur gouvernement pour étudier notre organisation militaire, s'informer de nos ressources, surprendre les secrets de la politique, et tour-

ner contre nous les connaissances acquises pendant l'hospitalité dont ils avaient si odieusement abusé.

Les mots d'espion prussien commençaient à circuler. La police impériale était forcée d'intervenir pour défendre contre des voies de fait certains individus suspects à la foule.

L'étudiant Siacki avait même été arrêté sur le boulevard Saint-Michel par une troupe de jeunes gens qui se disposaient à lui faire un mauvais parti, lorsque Paul et quelques-uns de ses amis se trouvèrent juste à propos pour le défendre et changer les cris de fureur en témoignages de bruyante sympathie. Ils pouvaient annoncer l'engagement souscrit par le Polonais devenu Français.

L'émotion continuait à Paris, plus vive que jamais. La fièvre avait aussi gagné la province. Deux jours après le départ du baron de Koenig, Paul arriva subitement à Orléans.

« Tous mes amis vont partir, insinua-t-il après quelques instants d'entretien. — Il est vrai, répondit M. de Rochebrun, que la garde mobile sera sans doute appelée très-prochainement. — Est-ce que tu partirais aussi ? demanda timidement Alice. — Mais, ma chère amie, je ne compte même pas

Commune. Il faut qu'il ouvre à tous les portes de la France, sous peine d'encourir l'accusation d'arbitraire la mieux justifiée.

Pour nous, du reste, qu'importe? Que nous fera la rentrée triomphale de M. Rochefort avec sa bande? Que nous fera même l'élection de tous ces revenants de la Commune? Quelle pitié pouvons-nous avoir pour les embarras de M. Gambetta et de M. Grévy? — Nous ne voyons pas que le programme du citoyen Rochefort et des autres soit si éloigné du programme de Belleville, que jurait jadis le chef de l'opportunisme.

Le second avènement des communards est au contraire la conséquence logique des principes professés par les hommes du gouvernement actuel. La République française, après avoir résisté quelque temps, a bien dû emboîter le pas et soutenir à son tour l'amnistie plénière.

Les ministres y viendront avant peu, puis qu'ils ouvrent la diplomatie aux condamnés de la Commune.

On sait que le président de la Chambre a pour tous ceux qui de près ou de loin appartiennent à l'armée une prédilection toute particulière, et qu'il se fait présenter le plus grand nombre d'officiers possible qu'il ne manque jamais d'inviter à sa table.

Ce qui a fait dire à un familier du Palais-Bourbon: « Chez Gambetta, il n'y a que des dîners de coup d'Etat. »

Le président de la Chambre déploie à l'égard de ses invités à épauettes toutes les séductions de son esprit: il les interroge et leur laisse le franc-parler.

Or, depuis que le général Farre détient le portefeuille de la guerre, tous les officiers s'en plaignent et la salle à manger et le fumoir de M. Gambetta ne retentissent plus que des protestations excitées par le ministre de la guerre.

On dit que le général Farre n'est plus aussi en faveur.

La commission mixte de l'état-major a terminé l'examen du projet de réorganisation dont elle était saisie et l'a adopté.

Ce projet se rapproche beaucoup, dans ses principales dispositions, de celui que la Chambre avait adopté précédemment.

La commission a en outre décidé que le licenciement du corps actuel des officiers d'état-major aurait lieu immédiatement, contrairement à l'opinion du ministre de la guerre, qui demandait qu'il n'y fût procédé que dans un délai de trois années.

Elle commencera son rapport dans la prochaine séance.

Le général Faidherbe refuse de remplacer le général Vinoy comme grand chancelier de la Légion-d'Honneur. Il a objecté que le général Vinoy était une des illustrations de notre armée et que cette situation devait lui être conservée.

La pétition adressée par l'ex-père Hyacinthe au conseil municipal de Paris, pour obtenir qu'un édifice religieux soit mis à sa disposition, a été repoussée par la commission municipale des pétitions.

### M. Crémieux.

Comme nous l'avons annoncé, M. Adolphe Crémieux vient de mourir à Passy, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Né à Nîmes, de parents israélites, le 30 avril 1796, il acheva ses classes au collège Louis-le-Grand, suivit à Aix les cours de la Faculté de droit et fut reçu avocat à l'âge de 21 ans. Grâce à son talent oratoire, il ne tarda pas à se faire une place à part dans le barreau. Il plaida dans plusieurs procès célèbres, soit en province, soit à Paris, où il acheta la charge d'avocat à la cour de cassation de M. Odilon Barrot.

Le rôle politique de M. Crémieux est fort complexe. Député de Chinon en 1842 et en 1846, il fit une guerre très-vive au ministère Guizot, mais sans rompre entièrement avec la monarchie de Juillet.

Après l'abdication de Louis-Philippe, il se prononça pour la régence de la duchesse d'Orléans; puis s'associa à la proclamation de la République, fit partie du gouvernement provisoire, et prit possession du ministère de la justice. Quelques mois plus tard, il soutint contre Cavaignac la candidature du prince Louis-Napoléon, se rapprocha ensuite de la Montagne après l'élection du 40 décembre, fut arrêté et conduit à Mazas lors du coup d'Etat.

Pendant toute la durée de l'Empire, M. Crémieux se tint renfermé dans les occupations du barreau. Il rentra dans la vie publique à la faveur de la Révolution du 4 Septembre, reçut en partage le portefeuille de la justice et justifia la confiance de ses amis en révoquant 2,500 magistrats. Il n'oublia pas ses coreligionnaires; c'est à lui que l'on doit la naturalisation en masse de tous les Juifs de l'Algérie, mesure qui contribua, dit-on, aux soulèvements dont notre grande colonie a souffert dans ces dernières années.

En 1874, M. Crémieux fut élu membre de l'Assemblée nationale, mais ne prit que peu de part aux discussions qui n'intéressaient pas directement ses électeurs algériens. Il obtint, le 15 décembre 1875, un siège de sénateur inamovible.

Ses amis vantent beaucoup sa charité. Pour nous, après avoir rapidement retracé cette longue existence consacrée tout entière à la cause de la Révolution, nous voulons rappeler un fait qui l'honore. En 1832, l'infâme Deutz s'adressa à M. Crémieux pour solliciter un mémoire justificatif. L'avocat répondit:

« Monsieur, toutes relations doivent cesser entre vous et moi; je vous ai entendu deux heures, c'est assez. Si vous étiez traduit en criminel devant un tribunal, si vous m'appeliez comme avocat, je ne vous refuserais pas mon ministère: tous les accusés ont le droit de l'invoquer. Mais vous êtes libre, dans tout l'éclat du triomphe lucratif,

objet de votre ambition; je n'ai rien à faire pour vous. Je n'arriverais pas à vous justifier aux yeux du public, la France est sourde à la justification d'une lâcheté. Il faut subir la honte, quand on a consommé la trahison. D'ailleurs, je ne vois rien pour excuser un crime que je déteste, et qui ne vous traîne pas devant d'autres juges que l'opinion publique.

» Si vous avez compté sur moi comme votre coreligionnaire, que votre erreur finisse. Vous n'appartenez maintenant à aucun culte: vous avez abjuré la foi de vos pères, et vous n'êtes plus catholique. Aucune religion ne vous veut, et vous ne pouvez en invoquer aucune, car Moïse a voué à l'exécration celui qui commet un crime comme le vôtre; et Jésus-Christ livré par la trahison d'un de ses apôtres est un fait assez éloquent aux yeux de la religion chrétienne.

» Paris, 24 novembre 1832. »

M. Crémieux était président du conseil suprême du rite écossais.

### Etranger.

Berlin, 12 février.

L'ouverture du Parlement allemand a eu lieu, aujourd'hui, dans la Salle Blanche du Palais-Royal. Le discours du trône dit que les relations de l'empire allemand avec toutes les puissances étrangères sont pacifiques et amicales. Il exprime la confiance qu'un congrès amènerait la paix confirmée par les événements.

Les prescriptions du traité de Berlin, dit-il, sont exécutées sur presque tous les points. L'empire allemand continue de participer activement aux efforts pour assurer en Europe le maintien d'une paix durable. L'établissement de l'unité nationale a permis au peuple allemand de faire prévaloir ses tendances pacifiques.

Conformément à ces tendances politiques, l'empereur restera dans une politique pacifique et conservatrice avec la persévérance inaltérable qu'inspire le sentiment de sa propre force.

Il s'efforcera de travailler d'une façon désintéressée au maintien de la paix et à obtenir la coopération et la garantie des autres puissances qui partagent les mêmes vues. Les principaux objets qui seront soumis au Reichstag sont: Le vote bisannuel du budget; la nouvelle loi militaire et la prorogation de la loi anti-socialiste.

L'Allemagne propose à l'Angleterre une alliance offensive et défensive comme le plus sûr moyen d'empêcher une conflagration européenne.

On écrit de Berlin, le 9 février, à la Gazette de Francfort:

« Le conseil fédéral a adopté sans changement et à l'unanimité le projet de loi concernant l'augmentation de l'effectif de l'armée allemande. Il a, toutefois, mentionné

les traités conclus avec le Wurtemberg dans le passage de l'exposé des motifs où il est question de traités conclus avec la Bavière.

» Il est étrange que les commissions du conseil fédéral ne fassent qu'un rapport verbal au Parlement sur un projet de loi aussi important que celui dont il s'agit. Nous apprenons que plusieurs gouvernements ont fait ressortir, dans les commissions, les sacrifices que le projet de loi impose, au point de vue financier, à l'empire et aux différents Etats. »

### Chronique militaire.

Le Temps proteste contre l'abus de l'enseignement théorique qui sévit depuis quelques années dans l'armée. Un peu de théorie et un peu plus de pratique militaire lui paraîtrait préférable. Il dit entre autres choses:

« Un de nos généraux les plus anciens et les plus distingués disait, il y a quelque temps: « Dans la prochaine guerre, quand on enverra un capitaine prendre possession d'un village avec sa compagnie, la première chose qu'il fera, au lieu de disposer ses hommes pour tenir en cas d'attaque, sera de monter au clocher et de regarder la carte à la main, par où peut venir un mouvement tournant, et pendant qu'il sera plongé dans ses méditations stratégiques, l'ennemi se glissera, surprendra le village et s'en emparera. »

» Sous une forme un peu chargée, il était difficile de signaler avec plus d'à-propos l'excès dans lequel nous sommes tombés depuis dix ans et qui consiste à favoriser outre mesure dans l'armée les connaissances théoriques aux dépens de la pratique du métier. »

L'Armée française annonce que la formule de la réception des officiers nouvellement promus et des membres de la Légion-d'Honneur va être modifiée. Les officiers seront reconnus au nom de la République devant les troupes sous les armes.

Autrefois, cette reconnaissance avait lieu au nom de la loi, mais nos gouvernants tiennent à constater que la République est le contraire de la loi. Ce soin est, du reste, superflu.

Le même journal fait connaître les questions qui seront prochainement soumises au comité de l'infanterie nouvellement institué. Elles sont relatives à la réorganisation des Ecoles de Saint-Cyr, de Saint-Maixent, de Rambouillet, de La Flèche.

Le comité sera également consulté sur la meilleure organisation des écoles d'infanterie de tout genre, tir, escrime, gymnastique, etc.

Il devra donner son avis sur les effets d'habillement, de coiffure et d'équipement, dont les derniers essais ont été faits cet automne.

attendre la convocation de la mobile. J'avais l'intention de demander la permission de suivre mes condisciples pendant toute la campagne... Ce sera l'affaire de quinze jours ou trois semaines...

Et je rapporterai de Berlin des casques à pointes pour tapisser nos corridors, ajouta Paul, en regardant l'effet produit par sa tentative sur le collectionneur.

— Tu es fou, reprit la jeune fille en entourant de ses jolis bras la tête de son frère qu'elle embrassait avec amour, les yeux déjà remplis de larmes. N'est-ce pas que tu veux me faire peur? Dis-le moi, Paul, je t'en prie; tu nous effrayes.

— Comment, je suis fou, parce que j'exprime le désir de me joindre à ceux qui vont combattre l'ennemi de la France? Mais, Alice, tu n'aimes donc pas ton pays? Tu voudrais m'empêcher de partir! Mais tu ne m'aimes donc pas?

— Au contraire; c'est parce que je t'aime trop. On n'a pas besoin de toi... Trois semaines, dis-tu? Mais, pendant ce temps-là, tu peux mourir, et je ne veux pas qu'on te tue... Je suis ta sœur, après tout... Non, non, tu ne partiras pas...

Quand elle eut fini de parler sur ce ton à la fois énergique et suppliant qui contrastait avec sa douceur accoutumée, la jeune fille, haletante, les yeux humides, se tourna vers son père comme pour implorer son secours:

— Et puis, d'ailleurs, on ne te permettrait pas

de l'engager, dit-elle à son frère.

— As-tu songé sérieusement à ce que tu nous dis là, Paul? demanda gravement le comte.

— Très-sérieusement, père, et si vous le permettez...

— Je te laisse en cela, mon fils, toute liberté. Je n'ai pas voulu combattre sous le drapeau tricolore qu'on venait de lever pour la seconde fois contre la vieille royauté française, au profit de la Révolution; mais, en ce moment, ce drapeau n'est pas l'emblème d'un parti politique, c'est le drapeau de la France. Certes, j'aurais préféré te voir combattre comme tes ancêtres, au cri de: Vive le roi! mais il est toujours digne d'un Rochebrune de risquer sa vie pour son pays. Agis donc comme il te plaira; j'y mets une condition cependant; tu n'as pas encore eu le temps de réfléchir suffisamment: tu attendras quelques jours.

La comtesse n'était point seulement une femme de race; son cœur de mère l'emporta sur l'orgueil de la patricienne, et bien que partageant la fierté de son mari au sujet de l'attitude de Paul, elle employa successivement tous les moyens que lui fournissait sa tendresse pour détourner de son projet l'unique espoir de son nom. Rien n'y fit.

— Vous savez comme je vous aime, ma mère, lui répondait Paul. Eh bien! ne dites donc pas, pour m'éloigner de ce projet irrévocablement arrêté, ne me dites pas que je vais vous causer de

la peine; je veux au contraire que vous soyez joyeuse: ce sera votre souvenir qui me soutiendra pendant la lutte, si j'allais éprouver des défaillances...

(A suivre.) JACQUES DE FONTENELLE.

Messieurs POUSSIELGUE FRÈRES, éditeurs, rue Cassette, 15, à Paris, mettent en vente, aujourd'hui, la 41<sup>e</sup> série de l'Encyclopédie populaire de M. PIERRE COMTE. Cette série d'une œuvre qui marche rapidement à sa fin, mérite toute l'attention du public.

Les populations maritimes, les riverains de nos fleuves, y trouveront un résumé complet des Lois sur la pêche. Au mot Pendule, les hommes du monde, les industriels, connaîtront les derniers perfectionnements de l'art moderne en matière d'Horlogerie; les administrateurs, les gens de lettres, les avocats, sauront enfin qu'ils trouveront au mot Pénitentiaires (services) un abrégé complet, — et le seul exact qui ait jamais été publié par les dictionnaires — du système pénitentiaire de la France. Le mot Pensions civiles intéressera tous les fonctionnaires, et les marins liront avec plaisir l'article: Perforation des cuirasses. Nous invitons nos lecteurs à se procurer l'article relatif à l'Histoire du Pétrole et les détails, ignorés, donnés sur cette huile minérale.

Les amis de l'actualité — et ils sont nombreux — trouveront aux mots: Pereire, Casimir Périer, Perrin, Pedro (l'empereur actuel du Brésil), Pétisier, Pellat, Henri de Pène, Pepoli, Pérignon, Pessard, etc.; aux mots Péronne, Phalsbourg, Perse; — Petite Presse, Père Duchêne, Peuple, Peuple français, etc., de quoi les satisfaire. Un grand es-

prit de libérale impartialité continue à inspirer la direction de l'Encyclopédie populaire, et nous l'en félicitons sincèrement.

### Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Vendredi 13 février 1880.

Représentation extraordinaire avec le concours de M<sup>lle</sup> Reggiani et du peintre André Gautier, chevalier de l'ordre d'Isabelle, membre de l'Institut du Progrès.

M. GAUTIER peint en cinq minutes, en vue du public, un tableau à l'huile sur toile, de 1 mètre de hauteur sur 0,75 centimètres de largeur (le genre du tableau est désigné par le public), soit un paysage, soit une marine.

La toile sera exposée au contrôle, avant et après l'exécution des tableaux, pour être examinée et pour qu'il soit bien démontré qu'il n'y a aucune préparation, et sera tirée en tombola.

### GALATHÉE

Opéra-comique en 2 actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé.

M<sup>lle</sup> REGGANI remplira le rôle de Pygmalion, M<sup>me</sup> GALLY celui de Galathée, M. DELERSY celui de Ganymède, M. BOULANGER celui de Mydas.

Monsieur va au cercle, comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Delacour et de Goy, jouée par M. BIGNON et M<sup>me</sup> DURERLIN.

ORDRE: 1. Galathée; 2. Séance du peintre A. Gautier; 3. Tirage de la Tombola; 4. Monsieur va au cercle.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Hier soir, vers 3 heures, la Loire s'élevant toujours, une voie d'eau s'est faite, à travers la banquise, dans le bras de la rive droite, en longeant l'île de Souzay. En moins d'une heure, une quantité considérable de glaces, disloquées par les explosions de la poudre, amollies par la température et la pluie, se sont émietées et laissées aller au courant. Pendant la nuit, ce chenal s'est élargi seul de la moitié de la largeur du fleuve. Aujourd'hui on reconnaît la Loire qui coule majestueusement, décrivant, en face de Villebernier, des méandres multiples à travers la banquise à jamais célèbre: quelques jours encore, et, si les affluents continuent à donner, toute glace aura disparu; elle passe sous nos ponts très-divisée et sans occasionner le moindre encombrement.

Au moment où nous mettons sous presse (midi), la Loire est à 4 m. 55; elle croît lentement.

Tous les travaux sont suspendus depuis 48 heures et les troupes attendent le signal du départ. Les pontonniers réunissent leurs bateaux sur la cale du quai de Limoges et réparent les avaries, plus nombreuses qu'après une campagne.

M. Sainjon, ingénieur en chef du service de la Loire, quitte Saumur demain matin pour reprendre son poste à Orléans.

Nous ne parlerons donc plus que comme souvenir de notre fameuse banquise de 1880.

Le temps est revenu au beau et le soleil brille. — Le baromètre est remonté à 768<sup>mm</sup>; le thermomètre est à 12 degrés au-dessus de zéro.

M. Gabriel Rogeron, qui a exploré récemment notre banquise, nous transmet dans la lettre suivante ses observations que nous sommes heureux de publier:

« 10 février 1880.

» Monsieur le Rédacteur,

» Comme, dans la question de l'embâcle, chacun depuis un mois se croit obligé d'apporter sa solution, permettez-moi d'émettre aussi mes humbles réflexions sur un dénouement qui semble, selon moi, devoir être moins dangereux, même au cas de crue, qu'on ne semble généralement le supposer. En effet, admettant une simple crue ordinaire, la banquise continuera d'adhérer au fond de la Loire, fixée qu'elle y sera par son énorme poids, et les eaux glisseront par-dessus elle comme par-dessus une grève, et c'est ce qu'elles commencent déjà à faire dans le bras droit, le long de l'île de Souzay; admettant qu'elles croissent encore d'un mètre ou d'un mètre et demi, et toute la banquise sera couverte, maintenue au fond de l'eau par son propre poids, car un mètre d'eau ne pourra soulever deux mètres à deux mètres et demi que doit avoir en moyenne cette épaisse croûte de glace.

» Si l'arrive au contraire une forte crue, c'est-à-dire de trois ou quatre mètres, cette glace sera soulevée à la surface; mais, comme cette couche de glace, bien que composée à l'origine d'une multitude de glaçons juxtaposés, ne forme plus qu'un seul tout si parfaitement adhérent et compacte dans son ensemble qu'on peut à peine en distinguer les différentes soudures, rien ne dit qu'elle doive être emportée par le courant, car tant qu'elle ne sera pas disloquée elle ne trouvera pas son passage arc-boutant de toutes parts aux rives, et pour disloquer un banc de glace d'une telle épaisseur il faudrait les plus grandes commotions. Il est donc à présumer que ce glaçon gigantesque montera et descendra sur place, suivant la hauteur de l'eau, jusqu'à ce que, rongé par l'air et le courant et réduit à l'état de simple couche de glace ordinaire, il se détache par morceaux inoffensifs.

» Ce qui me semblerait le plus à craindre dans l'état actuel de la rive droite, ce sont les courants qui viendraient à se former entre la banquise et la levée; presque partout celle-ci est fort heureusement protégée par un véritable rempart de glaçons amoncelés le long de ses parapets par la précédente crue. Cependant, dans un ou deux endroits et principalement à la borne du 2<sup>e</sup> kilomètre en amont de Villebernier, cette protection naturelle fait défaut, et précisément à un coude de la levée qui aurait à supporter toute la force du courant. Ne serait-il pas bien

plus urgent de renforcer ces endroits faibles, les véritables causes de danger, plutôt que de s'acharner, avec des moyens encore insuffisants, au travail gigantesque du percement de la grande banquise?

» Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

» GABRIEL ROGERON. »

A l'occasion de la question du gaz, nous recevons la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur du journal l'Echo Saumurois,

» Nous voyons dans votre journal d'aujourd'hui un article nous informant que M. Stears vient de soumettre au Conseil municipal une proposition de prorogation de son traité qui aurait pour conséquence la réduction immédiate du prix du gaz à 30 centimes le mètre cube au lieu de 40 centimes que nous payons aujourd'hui.

» Intéressés à cette question, nous avons obtenu des renseignements que nous nous faisons un devoir de porter à la connaissance de nos concitoyens.

» M. Stears propose de faire obtenir immédiatement aux intéressés une réduction de 0 fr. 10 centimes par mètre cube de gaz (soit un quart en moins) et de pourvoir la ville de 40 becs ordinaires et de 6 candélabres semblables à ceux qu'il a fait placer à l'entrée de la rue d'Orléans pendant nos fêtes d'août, et cela sans augmenter le prix de l'abonnement de la ville et sans en faire payer la canalisation.

» Ce grand avantage demande de la part de M. Stears la prorogation de son traité pendant quarante années; or, ayant encore dix ans à parcourir, cela constituerait un exercice de cinquante années. Il s'engage en outre à fournir le mode d'éclairage le plus économique que la science pourrait découvrir pendant la durée de son nouveau traité à quelque époque que ce soit, de son engagement, et aussitôt que la ville le mettra en demeure de le faire, ou de se voir annuler son traité faute de s'entendre avec elle.

» C'est donc une réduction immédiate d'un quart du prix actuel et par conséquent un profit considérable pour la ville et les intéressés pendant dix ans, que M. Stears a encore à exploiter aux conditions actuelles, et l'assurance pendant cinquante années de payer le gaz au prix des grandes villes seules qui profitent d'un rabais en raison du nombre considérable d'abonnés qu'elles fournissent aux usines qui les alimentent.

» Le prix de 0,30 centimes est celui de Paris, et nous devons espérer qu'une telle proposition sera immédiatement prise en considération par la commission chargée d'examiner cette grave question, puis par le Conseil municipal.

» La ville d'Angers vient d'adopter une proposition analogue, et nos administrateurs, soucieux des intérêts de leurs administrés, n'hésiteront pas à nous faire profiter d'un bénéfice si considérable pour un grand nombre d'entre eux et pour la Ville elle-même. Si l'on objecte qu'une bonne administration ne doit pas engager une ville pour un temps aussi long, en raison surtout des découvertes que la science fait chaque jour, nous répétons que M. Stears s'engage à l'avance à en pourvoir la Ville. Il n'y aurait donc pas imprévoyance de la part de nos conseillers actuels, au contraire; et nous pouvons affirmer qu'en adoptant la proposition qui leur est faite, elle rendra un grand service à tous les abonnés de M. Stears, y compris la Ville. Nous nous proposons, s'il y a lieu, d'en faire l'objet d'une pétition qui pourrait être d'un grand poids dans la décision de la commission et du Conseil que nous savons animés du plus grand désir d'être utiles à leurs administrés.

» UN DE VOS LECTEURS. »

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce encore que des perturbations atmosphériques arriveront, entre le 13 et le 15, du sud, tournant au nord-ouest, accompagnées de forts vents ou bourrasques; neige et basse température suivront.

Par décret du Président de la République, M. E. Doussain, premier clerc de notaire à Angers, a été nommé notaire à Doué-la-Fontaine, en remplacement de M. Baillergeau, démissionnaire en sa faveur.

M. Doussain a prêté serment à l'audience du tribunal civil de Saumur du 12 février.

*Saint-Clément-des-Levées.* — Au commencement de la semaine, on a trouvé, sur le territoire de la commune de Saint-Clément-des-Levées, le cadavre d'un inconnu. Ce cadavre, dans l'eau depuis longtemps sans doute, était dans un état de putréfaction complète.

M. Edmond Roussin, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, a donné sa démission depuis quelques jours.

Le rachat partiel de la Compagnie d'Orléans par l'Etat est irrévocablement décidé.

Le gouvernement se propose de racheter d'abord les parties situées à l'ouest de la ligne de Paris à Bordeaux et de les réunir aux chemins des Charentes et de la Vendée, aujourd'hui exploitées par l'Etat.

On en arrivera ainsi à constituer tout un réseau qui servira de ligne d'expérimentation du nouveau système. (*Indépendant.*)

### BAUGE.

De cette ville, on annonce une bien douloureuse nouvelle: le général Routier, qui habitait Pontigné, vient d'être enlevé subitement à l'affection de ses amis.

### NANTES.

Lundi, à la hauteur de Thouarcé, des marinières ayant aperçu le corps d'un noyé, qui flottait sur la Loire et qu'un glaçon entraînait en dérivant, sont allés le chercher. Après l'avoir amené sur la berge, leur étonnement fut grand en reconnaissant dans cet homme un nommé Bouillé, de Saint-Simon, qui s'était noyé vis-à-vis de Mauves, il y a bientôt un an, en passant la Loire au retour d'une foire.

Les parents avertis l'ont parfaitement reconnu et réclamé pour l'enterrer dans le cimetière de leur paroisse. Ses traits n'étaient pas altérés, il était encore vêtu de ses habits et sa blouse n'était point pourrie.

Il est à croire qu'englouti dans les sables mouvants, si dangereux dans notre fleuve, la décomposition du corps ne s'y est point faite et que c'est sous la pression des glaces accumulées près des travaux du pont de Mauves, qu'arraché à son ensevelissement, il a été entraîné par la débâcle.

(*Espérance du peuple.*)

### NIORT.

Pendant la représentation donnée à Niort dimanche, à trois heures, un incident qui aurait pu avoir pour M<sup>me</sup> Pezon de terribles conséquences, a vivement impressionné les nombreux spectateurs qui se pressaient dans la ménagerie.

Lorsque M<sup>me</sup> Pezon est entrée dans la cage aux lions, une des lionnes, se précipitant sur elle, lui a mis les pattes sur la poitrine, l'a adossée au mur, lui a arraché la cravache des mains et a déchiré son costume.

M<sup>me</sup> Pezon n'a pas perdu un instant son sang-froid, et elle a immédiatement repris l'offensive. Elle en a été quitte pour quelques égratignures sans gravité.

### VILLE DU MANS.

*Exposition industrielle de 1880.* — Par suite de dispositions arrêtées par le Comité d'organisation de l'*Exposition Industrielle* du Mans, de nouvelles galeries sont mises à la disposition des exposants. En conséquence, les demandes d'admission sont reçues jusqu'au 4<sup>er</sup> mars 1880, dernier délai.

Hôtel-de-Ville du Mans, le 5 février 1880.

Le Maire, L.-A. CORDELET.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 12 février.  
Pas d'animation sur le marché. Les cours varient à peine. La baisse paraît difficile; de son côté, la hausse a contre elle la trop grande abondance des papiers flottants.

Le 3 0/0 se négocie à 82,30; le 5 0/0 cote 116,45; l'amortissable, 83,75.

La date des futures émissions d'amortissable paraît encore fort éloignée.

Fonds étrangers plus faibles: Italien, 81,50; Florin, 73,75; Russe, 92,75. L'Egyptien se soutient aux cours de 297,50.

Tout nous donne à penser que les nouvelles propositions faites par l'Egypte au grand syndicat faciliteront une entente d'ici au 15, et que, par conséquent, la menace d'une brusque invasion de titres égyptiens est encore une fois écartée.

La Banque de France cote 3,235; Comptoir d'escompte, 872,50; le Foncier est bien tenu à 1,120.

Les actions des Compagnies de chemins de fer n'ont eu que des variations insignifiantes.

Le Suez se tient à 760; le Gaz, à 1,315.

Les actions de la Rente foncière ont une assez bonne tenue sur les cours de 592,50.

Nous voyons figurer dans les bulletins de plusieurs journaux une série de valeurs, telles que les Obligations Bahia, le Sud-Ouest de la Russie, l'Assurance financière, etc. On nous demande sur ces valeurs tant pronées quelques renseignements. Notre indépendance nous interdit de nous en occuper. Voilà notre seule réponse.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge:

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

## BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital: Six Millions de Francs.

Siège social: 7 et 9, rue Taibout, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. PALOTTE, ingénieur, sénateur, président;

RIGAL, docteur en droit;

DE BULLEMONT, officier de la Légion d'Honneur;

LALOU, banquier;

VATEL, industriel;

CRETET, ancien notaire;

ROLLAND d'ESTAPES, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire;

LÉVY, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien maire, président des chambres syndicales de la Seine.

### SUCCURSALE DE SAUMUR

29, Rue Saint-Jean.

La succursale de la Banque de Prêts à l'Industrie se charge des opérations suivantes:

Ordres de bourse, achat et vente au comptant des valeurs cotées sans autre courtage que celui de l'agent de change, soit: 1 fr. 25 par mille francs.

Souscription sans frais à toutes les émissions d'actions ou d'obligations.

Encaissements, versements, échange de titres, conversions, etc., etc.

Payements de tous coupons.

### LE CONSEILLER

Journal industriel, financier et politique.

Propriété de la Banque de Prêts.

ABONNEMENT:

4 fr. pour un an. | Abonnement d'essai: 1 fr. pour trois mois.  
7 fr. pour deux ans. |  
9 fr. pour trois ans. |

Les abonnés au journal le *Conseiller* pourront faire encaisser leurs coupons gratuitement.

### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

## DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOÛT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel emprunt communal de 500 millions. Cet emprunt était de-

venu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur les 1 million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit.	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit.	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour..... 1.200.000 fr.

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1<sup>er</sup>

mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuves-Capucines, 19 ;  
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants :

oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angosisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PATLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.;

12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMUN, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD, Basson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 35 —	
6 45 —	10 32 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % .....	84	30		Crédit Foncier colonial ..	535			Canal de Suez .....	760		2 50
3 % amortissable .....	83	75		Crédit Foncier, act. 500 f. .	1115			Crédit Mobilier esp. ....	590		
4 1/2 % .....	115	50		Obligations foncières 1877 .	367		75	Société autrichienne .....	590		5
5 % .....	116	40		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial .....	720	7	50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor .....	512	50		Crédit Mobilier .....	695			Orléans .....	384		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .	340			Crédit Foncier d'Autriche ..	763	75	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée ..	381		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	314			Est .....	720		5	Est .....	381	25	
— 1865, 4 % .....	529		3	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1185			Nord .....	380	25	
— 1869, 3 % .....	404	50		Midi .....	875		2 50	Ouest .....	384		
— 1871, 3 % .....	399			Orléans .....	1500			Midi .....	380		
— 1875, 4 % .....	523			Ouest .....	780		2 50	Paris (Grande Ceinture) ..	391		
— 1876, 4 % .....	531			Compagnie parisienne du Gaz .	1315		5	Paris-Bourbonnais .....	384	50	
Banque de France .....	3235			C. gén. Transatlantique .....	635		2 50	Canal de Suez .....	575		
Comptoir d'escompte .....	372	50									
Crédit agricole .....											

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 23 — — soir,	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> SALMON, notaire à Doué-la-Fontaine.

### VENTE

Sur conversion de saisie, en quatorze lots.

### DE DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Montfort, Cizay et Douces.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> SALMON, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche sept mars mil huit cent quatre-vingts, en la salle de la Mairie de la commune de Montfort, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'aux requêtes, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> M. Jean Joussaume, négociant, demeurant ville de Saumur, saisissant;

2<sup>o</sup> M. Auguste Girault, domestique, demeurant autrefois à Montfort, commune de Cizay, et actuellement à Bron, commune du Coudray-Macouard, partie saisie;

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Adèle Turpin, épouse assistée et autorisée du sieur Auguste Girault, sus-nommé, avec lequel elle demeure, à Bron, commune du Coudray-Macouard, en sa qualité de créancière hypothécaire;

4<sup>o</sup> M. Louis Turpin, sans profession, demeurant commune d'Allonnes, créancier hypothécaire;

5<sup>o</sup> M. Hémon Deshaies, propriétaire, demeurant à Montfort, créancier hypothécaire;

6<sup>o</sup> M. Louis Bordier, marchand de fourrages, demeurant à Brossay, créancier hypothécaire;

Ayant tous M<sup>e</sup> V. Le Ray pour avoué;

7<sup>o</sup> M. René Ballu-Fremin, propriétaire-cultivateur, demeurant à Montfort, commune de Cizay, créancier hypothécaire dudit Girault, Auguste;

Ayant M<sup>e</sup> Lecocq pour avoué;

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingts, enregistré et mentionné aux hypothèques;

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre le sieur Girault, Auguste, suivant procès-verbal du ministère de Dufour, huissier à Saumur, en date des quinze et seize septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, déposé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le treize octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, volume 29, numéro 20;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Salmon, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, en quatorze lots.

#### DÉSIGNATION DES BIENS à vendre.

##### I. — Commune de Douces.

##### 4<sup>o</sup> LOT.

Vingt-deux ares de terre, au Petit-Ruau, joignant au nord Chevallier-Ballu, au levant Ballu, au midi Gasté, au couchant Proust.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250 fr.

##### II. — Commune de Montfort.

##### 2<sup>o</sup> LOT.

Treize ares vingt centiares de terre, au Pâtis-Masson, joignant au nord Pierre Delogean, au levant Bontemps, au midi Thoreau, au couchant le même.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci... 350 »

##### 3<sup>o</sup> LOT.

Treize ares vingt centiares de terre, aux Bouchettes, joignant au nord Delaveau, au levant Delogean, au midi M<sup>me</sup> de Salton, au couchant Polleau.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 »

##### 4<sup>o</sup> LOT.

Six ares soixante centiares de terre, aux Champs-Bossés, joignant au midi Robin, au nord Garnier, au couchant Polleau, au levant Marie Girault.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150 »

A reporter. 1,050 »

Report. 1,050 »

##### 5<sup>o</sup> LOT.

Vingt-deux ares de terre, en forme de hache, au canton de Sur-les-Vigneaux ou de Sur-la-Fermière, joignant au couchant Ballu, au nord M<sup>me</sup> de Salton, au levant et au midi Chevallier.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 »

##### 6<sup>o</sup> LOT.

Six ares soixante centiares de terre, au Petit-Ormeau, joignant au levant Louis Girault, au couchant M. Delaveau, au midi le chemin, au nord Pain.

Sur la mise à prix de cent soixante-quinze francs, ci. 175 »

##### 7<sup>o</sup> LOT.

Huit ares quatre-vingts centiares de vigné gros rouge, aux Quarts-aux-Moines, joignant au nord François Girault, au midi Besson et autres, au couchant M<sup>me</sup> de Salton, au levant le chemin.

Sur la mise à prix de cent soixante francs, ci..... 160 »

##### 8<sup>o</sup> LOT.

Deux ares vingt centiares de terre, à Gateau, joignant au midi Proust-Deschamps, au levant Jousset, au couchant Guibert.

Sur la mise à prix de quarante francs, ci..... 40 »

##### III. — Commune de Cizay.

##### 9<sup>o</sup> LOT.

Un logement, situé à Montfort, commune de Cizay, comprenant une grange, une cour, un jardin, deux caves; le tout entouré de murs, joignant au nord Caillerit, au levant Péan, au midi le chemin, au couchant Fremia, mur mitoyen entre et Marie Hémon.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 »

##### 10<sup>o</sup> LOT.

Quatre ares quarante centiares de vigné, dans le clos des Vigneaux, joignant au couchant Robin, au levant Louis Girault, au midi De-

A reporter. 2,925 »

Report. 2,925 »

laveau, au nord Deschamps et autres.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 »

##### 11<sup>o</sup> LOT.

Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, aux Fontenailles, joignant au levant un chemin, au midi Chevallier, au couchant Garnier, au nord Jamin.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150 »

##### 12<sup>o</sup> LOT.

Onze ares de vigne, aux Fiefs, joignant au couchant M. Delaveau, au midi Sallant, au levant Georges, au nord Marie Girault.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150 »

##### 13<sup>o</sup> LOT.

Deux ares vingt centiares de terre, devant Cizay, joignant au midi Mouillen, au levant Polleau, au couchant Pierre Chevallier, au nord Trocheau.

Sur la mise à prix de quarante francs, ci..... 40 »

##### 14<sup>o</sup> LOT.

Huit ares quatre-vingts centiares de bois, aux Ermites, joignant au nord M. de Caqueray, au midi M<sup>me</sup> Caslot, au couchant Riveneau, au levant Augustin Pasquier.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci... 80 »

Total des mises à prix : trois mille trois cent quatre-vingt-quinze francs, ci. 3,395 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> SALMON, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, 12, pour-suivant la vente.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le treize février mil huit cent quatre-vingts.

Signé : V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le 16 février mil huit cent quatre-vingts, folio , case Reçu un franc

quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(59) Signé : L. PALUSTRE.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

### UNE MAISON

Comprenant deux corps de bâtiments.

Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;

Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;

Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;

Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, ou à M<sup>me</sup> FILLOLEAU. (19)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain.

### GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeois.

Située quai de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### UNE JUMENT ALEZANE

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.

Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.

S'adresser au bureau du journal.

### PUITS FORÉS

Ces PUIES peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIERE, pompier à La Menitré (Maine-et-Loire).

Saumur, imprimerie P. GODET.